



District de Football de Seine-Maritime



FOOTBALL ADAPTE FOYERS DE VIE

Club Organisateur

Terrain :

Heure réelle du match :

équipes présentes	
équipe A	
équipe B	

	Nom du club	Nom du club	Score
A contre B			

Déroulement des rencontres

Loi 1 : **Terrain** - 1/2 terrain à 11 - Buts fixés au sol - Surface de réparation de 26 m x 13 m. **Evolutif en fonction du nombre de joueurs**

Loi 2 : **Ballon** taille 5.

Loi 3 : **Nombre de joueurs** Libre en accord entre les 2 équipes. Chaque équipe doit avoir le même nombre de joueurs sur le terrain.

Loi 4 : **Équipement** - protège-tibia obligatoires.

Loi 5 et 6 : **Arbitrage** - assuré par les éducateurs ou dirigeants.

Loi 7 : **durée des rencontres** : 2x30 ' ou 4x15' Temps de jeu global max 60 minutes. **Adaptable.**

Loi 12 : **Fautes** - Possibilité de siffler un coup franc indirect.

Particularité du Gardien de but - Interdiction de prendre le ballon à la main sur une passe d'un partenaire -

Possibilité de dégager de volée et de 1/2 volée.

Commentaires, noms et signatures des éducateurs

L'ensemble des documents est à retourner à l'adresse suivante :
vsanson@dfsm.fff.fr / confais.fv@st-onuphre.fr

Date :



Équipe A :

	Nom & prénom	N° de licence	Blessure
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			

Nom et signature de l'éducateur :

N° de licence :



Équipe B :

	Nom & prénom	N° de licence	Blessure
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			

Nom et signature de l'éducateur :

N° de licence :